

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 avril 2014**

OBJET
CRÉDITS ET SUBVENTIONS SCOLAIRES 2014

N° 2014-04-13
NOMENCLATURE : 7.5.6

L'an deux mille quatorze, le vingt deux avril à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le onze avril 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Rémi ROLLAND, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusé :

Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION

Frédéric CHAPEAU est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....28
ayant un pouvoir.....1
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Madame Élixa DRION

Les crédits et subventions sont établis selon les effectifs des écoles.

Le BP 2014 a été calculé à partir du nombre d'élèves au 1^{er} octobre 2013, soit :

La Chesnaie :	152 maternels
Joseph FRAUD :	272 (101 maternels et 171 élémentaires)
Alexandre VINCENT :	207 élémentaires
Ste Thérèse :	336 (110 maternels et 226 élémentaires)

Il est proposé d'accorder les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessous aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école, pour l'année 2014.

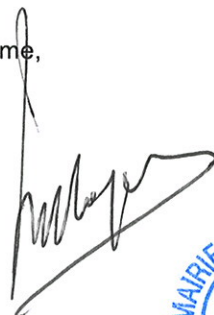
Classes transplantées avec hébergement (minimum 1 nuit)	7,73 € /nuitée (subvention plafonnée à 2 506 € / école)
Projet pédagogique : Sorties pédagogiques (entrées, intervenants)	7,61 € /élève de maternelle 5,08 € /élève d'élémentaire
Euro-école : Echanges de classe dans le cadre d'Euro-Ecole	831 €
Ateliers culturels : coût total à répartir sur les 4 écoles	9 500 €
Rencontres sportives	750 € /école
Participation de la ville à la scolarisation d'un enfant de Treillières en classe CLIS	296 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCORDE les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessus, aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école pour l'année 2014.**

Pour extrait conforme,
Le 25 avril 2014

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le : 25.04.2014

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140422-2014-04-13-DE
Date de télétransmission : 25/04/2014
Date de réception préfecture : 25/04/2014